



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 14 JAN. 1977

Séance ordinaire du quatorze janvier mil neuf cent soixante dix sept
L'an mil neuf cent soixante dix sept, le quatorze janvier à
vingt heures quarante cinq,

Le Conseil Municipal de la Ville de MENNECY légalement convoqué
le 5 janvier 1977, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
séances sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT Maire - CHAMPAGNE -
VIOLETTE - NICE Maires-Adjoints - BERNIER - DENEUX - DUMAS -
JUDITH - PERTIN - CHANGENET - GILLES - BACA - FRANCO -
Mlle. ARCHENAULT -

POUVOIRS : M. LHORTY à M. CHAMPAGNE
 M. DHONT à M. CHANGENET
 Dr. LEON à M. ROBERT

ABSENTS EXCUSES : MM. GIBERT - HOT - RABIER - Mme. CALLIGARO -
M. BRES -

Après lecture, par Monsieur CHAMPAGNE, le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

- BUDGET PRIMITIF 1977 -

Dans un court exposé Monsieur ROBERT fait part au Conseil Municipal des grandes lignes du Budget Primitif 1977 et explique le souci qui a animé la Commission des Finances pour accepter le document qui lui a été proposé.

Monsieur BERNIER déplore que les documents aient été remis tardivement ne permettant pas à chaque Conseiller Municipal d'étudier suffisamment ce projet.

Monsieur ROBERT prend acte.

Il alors fait lecture, chapitre par chapitre, article par article, de la proposition du Budget 1977.

Au chapitre 945, intervient une discussion relative à la prise en charge par la Ville des charges de personnel de l'Ecole Municipale de Musique ainsi que des cotisations des élèves pour compenser en partie cette dépense.

Monsieur VIOLETTE intervient dans le débat pour proposer qu'un crédit plus important soit accordé à l'article des dépenses de personnel, car celui-ci lui paraît insuffisant.

Il demande, également, que soit revue la décision qui avait été arrêtée en Commission des Finances de restourner 10% du produit des cotisations.

A ce stade de la discussion Monsieur le Maire propose une suspension de séance et demande à entendre Monsieur LOUET, Directeur de l'Ecole Municipale de Musique.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

14 JAN. 1977



Après dix minutes, la séance est reprise et il est arrêté qu'exceptionnellement en 1977 la ristourne à l'Association sera de 10% + 10% soit 20%.

Ce pourcentage sera reconsidéré lors du vote du Budget 1978.

D'autre part, le crédit de traitement restera tel qu'il est inscrit au Budget Primitif et il sera complété, si nécessaire, au Budget Supplémentaire.

Il sera également créée une régie de recettes pour permettre l'encaissement des cotisations mensuelles, fixées à partir du 1er Janvier 1977, à :

- Solfège ou instrument..... 20,00 Francs.

et à compter du 1er avril 1977, à :

- Solfège..... 30,00 Francs.

- Instrument..... 20,00 Francs.

Les autres chapitres n'appellent aucune observation particulière, sauf au chapitre 977 où il est décidé de demander à l'impôt communal un rendement supérieur à celui de 1976 de 6,5%.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOPTE le Budget Primitif qui lui est présenté et qui se monte en recettes et en dépenses à la somme de :

- Section d'investissement..... 1.356.727 Francs.

- Section de Fonctionnement..... 8.072.924 Francs.

TOTAL..... 9.429.651 Francs.

ADOPTE également le Budget d'Assainissement qui se monte à :

- Section d'investissement..... 200.470 Francs.

- Section de Fonctionnement..... 460.000 Francs.

TOTAL..... 660.470 Francs.

o o
o

- LICENCIEMENTS PAPETERIE DARBLAY -

Le Maire donne lecture d'une lettre émanant du

83

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

14 JAN. 1977



Député-Maire de CORBEIL-ESSONNES et signalant que les Conseils Municipaux de CORBEIL-ESSONNES et de VILLABE réunis en session extraordinaire le 17 Décembre 1976 avaient protesté contre les licenciements et plus généralement contre le démentiellement de la Papeterie Darblay.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

S'associe à la protestation des Conseils Municipaux de CORBEIL-ESSONNES et de VILLABE et demande que soit rapportée la décision de licenciement.

o o
o

- HOPITAL DE CORBEIL-ESSONNES -

Monsieur NICE donne lecture de la lettre invitant les Conseillers Municipaux des Communes rattachées à la circonscription hospitalière de l'Hôpital de CORBEIL-ESSONNES à assister à la séance extraordinaire du Conseil Municipal de CORBEIL-ESSONNES qui se tiendra le vendredi 28 Janvier 1977 dans la salle des fêtes de CORBEIL-ESSONNES.

Il demande à ses Collègues d'assister, nombreux, à cette réunion.

Monsieur ROBERT fait un historique du dossier d'extension et de construction du nouvel hôpital de CORBEIL-ESSONNES et regrette que jusqu'ici l'Administration n'ait pas cru bon de lancer cette opération alors que les terrains nécessaires sont acquis depuis de nombreuses années et qu'il existe sur place les équipes médicales, para-médicales, administratives et techniques permettant un démarrage rationnel du futur établissement.

LE CONSEIL

UNANIME, soutient l'action menée par la Commission des élus pour l'aboutissement de ce dossier.

o o
o

Monsieur JUDITH fait part au Conseil Municipal des résultats de l'enquête qu'il a menée sur le rendement des impôts en 1976.

Monsieur ROBERT lui indique qu'il a transmis à Monsieur le Directeur Départemental des Impôts les observations qu'il a faites espérant qu'il en sera tenu compte lors du prochain établissement des matrices.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

14 JAN. 1977

Monsieur ROBERT informe que la séance de ce jour est vraisemblablement la dernière avant les prochaines élections municipales et il remercie les Membres du Conseil de la collaboration et de l'aide qu'ils lui ont apportées au cours des 6 dernières années.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée le
14 Janvier 1977 à 23 Heures 30..